

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Quinzième session  
Genève, 20 – 24 avril 2015**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

1. La quinzième session du CDIP s'est tenue du 20 au 24 avril 2015. Ont pris part à cette session 92 États membres et 37 observateurs.
2. Sous le point 2 de l'ordre du jour, le comité a élu M. l'Ambassadeur Alberto D'Alotto, représentant permanent de l'Argentine, en qualité de président, ainsi que Mme Ahlam Sara Charikhi, attaché diplomatique, Mission permanente de l'Algérie et M. J. Todd Reves, avocat-conseil, Bureau de la politique et des affaires internationales, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), en qualité de vice-présidents (par ordre alphabétique).
3. Sous le point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour proposé dans le document CDIP/15/1.
4. Sous le point 4 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet de rapport de la quatorzième session du CDIP contenu dans le document CDIP/14/13.
5. Sous le point 5 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales des coordonnateurs régionaux et des délégations nationales. Certaines délégations ont réaffirmé leur appui à l'égard de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et de leur intégration efficace dans les programmes de l'Organisation. Certaines délégations ont estimé que l'élan positif généré à la précédente session du comité devait continuer de guider les travaux de la présente session.
6. Sous le point 6 de l'ordre du jour, le Directeur général a présenté son rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement contenu dans le document CDIP/15/2. Il a appelé les délégations à mener une réflexion collective en vue de l'établissement d'un ordre du jour constructif et concret pour l'Organisation. Certaines délégations se sont félicitées du rapport du Directeur général et de son engagement envers la mise en œuvre et la prise en

considération du Plan d'action pour le développement. Au cours des débats, certaines délégations ont déclaré qu'elles souhaitaient favoriser le rôle de l'Académie de l'OMPI en matière de promotion des droits de propriété intellectuelle. Le comité a pris note des demandes formulées par certaines délégations dans des domaines particuliers comme la répartition géographique et la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du personnel de l'OMPI, les projets relatifs aux PME, l'assistance technique, les éléments de flexibilité et l'utilisation de la technologie appropriée et du renforcement des capacités pour promouvoir une croissance durable et équilibrée parmi les pays en développement et les pays les moins avancés. Certaines délégations ont souligné qu'il était important de progresser sur les questions en suspens relatives au mécanisme de coordination.

Le vice-directeur général, M. Matus, a répondu aux observations des délégations et les a assurées de la volonté de l'OMPI de répondre à leurs observations et à leurs préoccupations.

Dans le cadre de la discussion sur le rapport du Directeur général et à la suite d'une demande faite par le Secrétariat, il a été décidé de prolonger la mise en œuvre du projet intitulé "Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains", approuvé par la neuvième session du comité, jusqu'à la fin du mois de décembre 2015.

7. Sous le même point de l'ordre du jour, le comité a examiné les rapports d'évaluation de projets suivants ainsi que les recommandations qu'ils contiennent et en a pris note :

- i) rapport d'évaluation du projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle, contenu dans le document CDIP/15/3; et
- ii) rapport d'évaluation du projet relatif au renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur, contenu dans le document CDIP/15/4.

À la suite de la présentation des rapports d'évaluation, un échange de vues a eu lieu. Les évaluateurs extérieurs indépendants et le Secrétariat de l'OMPI ont répondu aux observations formulées par les délégations.

Il a été décidé que le Secrétariat prendrait les mesures appropriées concernant les recommandations contenues dans les rapports susmentionnés, en tenant compte des observations et des réserves formulées par les États membres.

8. Sous le point 7 de l'ordre du jour, le comité a examiné la proposition de projet intitulée "Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et à la préservation du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement", contenue dans le document CDIP/15/7. Un grand nombre de délégations ont pris la parole pour appuyer la proposition de projet et faire part de leur volonté d'en bénéficier. À la suite de consultations informelles entre les délégations intéressées, le comité a adopté le projet sous réserve de certaines modifications. Un document révisé comprenant ces modifications sera mis à disposition par le Secrétariat.

9. Sous le même point de l'ordre du jour, le comité a examiné le rapport sur le Forum d'experts de l'OMPI sur le transfert international de technologie, contenu dans le document CDIP/15/5. Le comité a pris note du rapport et il est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session, en s'aidant de ce document et de toutes autres idées avancées par les États.

10. Sous le même point de l'ordre du jour, le comité a examiné les documents CDIP/14/11 et CDIP/12/5 intitulés "Décision de l'Assemblée générale de l'OMPI sur les questions concernant le CDIP". Le comité n'est pas parvenu à un accord sur ces questions. Le président du comité a été prié de mener, si possible, des consultations informelles en marge des réunions de l'Assemblée générale de 2015, sans empiéter sur les autres questions dont est saisie l'Assemblée, en s'aidant d'un document de travail officieux du président et d'une liste d'exemples d'activités qui pourrait être examinée par le CDIP, proposée par les délégations de l'Algérie et du Nigéria. En conséquence, le comité prie l'Assemblée générale de l'autoriser à poursuivre les discussions à ses seizième et dix-septième sessions et d'en rendre compte et de faire des recommandations sur ces deux questions à l'Assemblée générale de 2016.

11. Sous le même point de l'ordre du jour, le comité a pris note du document intitulé "Éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional – Quatrième partie", contenu dans le document CDIP/15/6. Il a été décidé de poursuivre les discussions sur ce point à la prochaine session du comité. Le Secrétariat a également été prié d'actualiser la base de données consacrée aux éléments de flexibilité et de rendre compte de ses travaux à sa prochaine session.

12. Le comité a examiné l'Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement (documents CDIP/8/INF/1, CDIP/9/14, CDIP/9/15, CDIP/9/16 et CDIP/11/4). Il a prié le Secrétariat d'actualiser la réponse de la direction contenue dans le document CDIP/9/14 et il a décidé de poursuivre l'examen du thème susmentionné, en s'aidant des éléments figurant dans la proposition de la délégation de l'Espagne, de toute autre proposition des États membres et de la réponse actualisée de la direction.

13. Sous le même point de l'ordre du jour, le comité a examiné l'Étude sur les brevets pharmaceutiques au Chili, qui fait l'objet du document CDIP/15/INF/2 et qui a été menée dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique (document CDIP/5/7).

14. Sous le point 8 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session.

15. Le comité a noté que le projet de rapport de la quinzième session serait établi par le Secrétariat et communiqué aux missions permanentes des États membres et qu'il serait également mis à la disposition des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, sous forme électronique, sur le site Web de l'OMPI. Les observations sur le projet de rapport devraient être communiquées par écrit au Secrétariat, de préférence huit semaines avant la prochaine session. Le projet de rapport sera ensuite examiné pour adoption à la seizième session du comité.

16. Le présent résumé et le résumé présenté par le président de la quatorzième session constitueront le rapport du comité à l'Assemblée générale.

[Fin du document]